Banque européenne d'investissement

La banque de l'UE

Programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP)

Le programme d'investissement pour l'élimination des principales sources de pollution en Méditerranée (MeHSIP) est un programme de l'Union européenne qui permet de fournir un soutien et des conseils techniques directs aux promoteurs durant la préparation de leurs projets d'investissement relatifs aux secteurs de l'eau et de l'environnement dans les pays du sud de la Méditerranée[1].

Conduit par la Banque européenne d'investissement (BEI) en étroite collaboration avec d'autres institutions financières européennes, le MeHSIP s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'Union européenne à l'initiative Horizon 2020. Celle-ci s'attaque aux principales sources de pollution de la mer Méditerranée par la réalisation d'investissements environnementaux, le renforcement des capacités, le suivi de l'état de la Méditerranée du point de vue environnemental et la recherche. Le MeHSIP est financé par des aides non remboursables de la Commission européenne au Fonds d'assistance technique de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) qui accompagne les promoteurs de projets dans la préparation de leurs activités d'investissement tout au long du cycle de vie des projets.

Pourquoi a-t-on créé le MeHSIP ?

Le sud de la Méditerranée est confronté à des défis divers liés à la gestion du cycle de l'eau, des déchets solides et de la réduction de la pollution industrielle, dont les incidences se font sentir à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du MeHSIP sont les suivants :

- promouvoir une gestion appropriée et saine de l'eau, des eaux usées, des déchets solides et des émissions industrielles sur la rive sud de la Méditerranée ;
- réduire les risques sanitaires et améliorer la qualité de vie des populations par l'amélioration de l'accès à l'eau potable salubre et aux services d'assainissement et par une gestion saine des déchets solides ;
- améliorer la gestion et l'élimination des déchets et contribuer à la concrétisation de l'objectif établi par l'Union européenne dans le cadre de l'initiative Horizon 2020 de dépolluer la mer Méditerranée.

Les projets soutenus par le MeHSIP contribuent également à la création d'emplois dans ces secteurs clés et au-delà, au

[1] Les pays d'intervention du MeHSIP sont les suivants : Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.

Bizerte : réduction intégrée de la pollution du lac Bizerte (80 millions d'EUR)

Objectifs du projet :
- éliminer ou réduire les sources de pollution afin de limiter autant que possible les incidences individuelles et cumulées sur le lac : eaux usées, déchets solides et pollution industrielle ;
- maintenir le bon état environnemental du lac à long terme et encourager la cohérence entre les objectifs environnementaux et la pleine réalisation du potentiel socioéconomique et culturel de la région.

Composantes du projet :
- rénovation et extension des réseaux d'eaux usées et de trois stations d'épuration ;
- intervention de réhabilitation du site de décharge non contrôlée pour les déchets solides urbains et industriels de Menzel Bourguiba ;
- réduction des effluents gazeux et liquides générés par les sites industriels avoisinants ;
- travaux liés aux infrastructures côtières (extension du port de pêche et gestion urbaine).

cours de leurs phases de préparation, de construction et d'exploitation. Par conséquent, le MeHSIP constitue un élément important de l'engagement européen visant à améliorer la prospérité et la qualité de vie sur les rives méridionale et orientale de la Méditerranée et se fonde sur une gestion partagée de la mer Méditerranée.

Le programme devrait aider les promoteurs à accélérer, via l'assistance technique, la préparation de projets pouvant être financés. Plus spécifiquement, le MeHSIP vise à encourager la préparation et la mise en œuvre de 10 à 20 projets dans l'ensemble de la région.

Quels types de projet peuvent bénéficier d'un soutien au titre du MeHSIP ?

Pour recevoir une assistance technique au titre du MeHSIP, les projets doivent permettre d'améliorer la gestion de l'un ou plusieurs des domaines suivants :
- eaux usées,
- déchets solides,
- dépollution industrielle,
- approvisionnement en eau, gestion et efficacité des ressources hydriques,
- atténuation des changements climatiques ou adaptation à leurs effets dans l'un ou plusieurs des domaines précités.

En outre, les projets doivent être conformes à la stratégie nationale ou au plan sectoriel et être soutenus par un promoteur bien défini.

Quels types de soutien peut apporter le MeHSIP ?

Le MeHSIP peut apporter un soutien dans une large palette d'activités de préparation de projets : de la définition d'un projet jusqu'aux études de faisabilité, en passant par une aide à la préparation des documents d'instruction ou encore le repérage des possibilités de financement. Le MeHSIP peut également aider à améliorer les conditions préalables à une réalisation efficace de ces projets, conformément aux objectifs des pays partenaires et de l'UE, et fournir un soutien au cours de la mise en œuvre.

Le MeHSIP s'appuie sur une équipe d'experts entièrement dévoués qui travaillent au siège de la BEI à Luxembourg ainsi que dans les bureaux extérieurs du Caire, de Rabat et de Tunis. Les projets bénéficiant d'un appui du MeHSIP revêtent une importance nationale ou régionale et contribuent généralement à la dépollution de la Méditerranée et des régions avoisinantes.

Le MeHSIP peut-il fournir des conseils sur la structure financière des projets d'investissement ?

Oui. Le MeHSIP apporte un soutien en matière d'identification des sources de financement et de définition des solu-

tions de financement adaptées, en particulier pour ce qui est du panachage de prêts d'IFI et d'aides non remboursables disponibles. En outre, le MeHSIP faisant partie intégrante de la BEI, il peut tirer profit de la grande expérience de celle-ci en matière de structuration de projets relatifs à l'eau et aux déchets solides dans le sud de la région méditerranéenne et en Europe, ainsi qu'en ce qui concerne l'octroi de subventions finançant l'action en faveur du climat. La mise au point d'un plan de financement adapté intervient souvent parallèlement à la conception d'un projet techniquement viable.

Combien de temps durent les services de conseil du MeHSIP ?

Le soutien apporté au titre du MeHSIP dure aussi longtemps que nécessaire pour obtenir les réalisations convenues. Il inclut de l'assistance sous la forme de missions de conseil à court terme pour atteindre des objectifs spécifiques, ce qui comprend notamment l'évaluation technique, financière, environnementale ou institutionnelle d'un projet pour satisfaire aux normes des IFI. Il prend également la forme d'une intervention à long terme pour définir la portée des investissements requis, soutenir la préparation des documents nécessaires à l'obtention de l'approbation du financement et apporter un soutien technique au cours de la mise en œuvre.

En ce qui concerne l'intervention à long terme, le MeHSIP valide généralement un certain nombre d'étapes pour chaque projet. Le maintien de son soutien en vue de l'étape suivante est subordonné à la réalisation des étapes précédentes du projet concerné.

Le soutien du MeHSIP est-il conditionné à un prêt ou à un autre soutien financier de la part de la BEI ?

Non. Les conseils techniques et financiers du MeHSIP pour la préparation de projets d'investissement ne sont pas conditionnés à un recours ultérieur à des prêts de la BEI pour le financement de la mise en œuvre des projets.

Kafr El-Sheikh : expansion de l'usine de traitement des eaux usées pour le gouvernorat de Kafr El-Sheikh (164 millions d'EUR)

Objectifs du projet :

- améliorer l'assainissement, l'environnement, la qualité de vie et la santé d'environ 470 000 personnes ;
- finaliser la mise en œuvre d'infrastructures rurales pour les eaux usées qui ne sont pas couvertes par d'autres projets financés par des IFI ;
- réduire la pollution dans le bras du Nil où se situe Rosette et sur le lac Burullus ;
- encourager le développement économique de la zone du lac Burullus, en particulier par la pêche, l'agriculture et le tourisme.

Composantes du projet :

- construction de huit groupes intégrés de collecte des eaux usées (collecteurs, stations de pompage et forcemains) ;
- construction de deux nouvelles stations d'épuration ;
- extension de trois stations d'épuration existantes.

Comment solliciter un appui ?

Le comité de pilotage du MeHSIP, qui réunit des institutions parties prenantes clés, parmi lesquelles la Commission européenne, l'Union pour la Méditerranée et la BEI, sélectionne les projets qui bénéficieront d'un soutien du MeHSIP. Les projets retenus doivent au préalable être identifiés comme constituant une priorité pour les autorités nationales concernées et, généralement, aussi au titre des plans d'action nationaux élaborés dans le cadre du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre.

Banque européenne d'investissement

La banque de l'UE

Contacts

Infodesk
+352 4379-22000
+352 4379-62000
info@bei.org

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
+352 437704
www.bei.org/mehsip

© BEI 05/2016 print: QH-01-16-372-FR-C ISBN 978-92-861-2722-9 doi:10.2867/043465 © EIB GraphicTeam © EU Neighborhood Info Centre
digital: QH-01-16-372-FR-N ISBN 978-92-861-2720-5 doi:10.2867/77370